

NOTE EXPLICATIVE
MB1 DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2025

La MB1 se clôture par un boni à l'exercice propre du service ordinaire de 6.845,36€ et un boni global de 647.542,2€

Principaux facteurs d'écart (par rapport au budget 2025)

Justification succincte des principaux facteurs d'écart (par rapport au budget initial N-1)

Dépenses ordinaires

Exercices antérieurs

Par rapport au budget initial 2025, - 25.989,14€ qui correspond à l'actualisation de la cotisation de responsabilisation, à l'inscription de dépenses arrivées après la clôture du dernier compte 2024, ainsi qu'à plusieurs irrécouvrables en matière de taxes communales principalement

Personnel

Par rapport au budget initial 2025, + 49.914,10€ qui correspond aux ajustements en matière de traitements pour le personnel communal afin de terminer l'exercice

Fonctionnement

Par rapport au budget initial 2025, + 64.141,26€ qui correspond en majeure partie aux adaptations suivantes :

- + 3.600€ pour les assurances
- + 45.500€ pour le paiement aux entités supérieures des frais inhérents à l'octroi des documents administratifs (cartes d'identité, permis et passeports)
- + 12.000€ pour les frais de correspondance
- + 9.000€ pour le remboursement au CPAS des mises à disposition des contrats « article 60 »
- 18.000€ pour l'achat de denrées et de produits divers pour la cuisine (repas scolaires et CPAS)
- 10.000€ pour les dépenses liées au projet subsidié « Sortie de la pauvreté » (fin du projet)
- + 35.900€ pour la fourniture d'énergie fossile des bâtiments communaux (gaz, électricité, mazout et carburant) suite aux derniers décomptes reçus
- + 6.500€ pour les frais de téléphone de l'administration générale
- + 2.000€ pour le parc informatique
- + 28.916,92€ pour les honoraires
- 11.000€ pour l'achat de sacs poubelles
- 3.238,36€ pour la taxe sur le captage d'eau

- 6.700€ de fonctionnement pour l'école de musique
- 2.000€ pour les véhicules (entretien et location)
- 3.000€ pour les frais d'entretien des chemins communaux et des parcs publics
- 2.500€ pour la propagande touristique
- 2.000€ pour l'organisation de spectacles à la Maison rurale
- 9.000€ pour les frais de fonctionnement de l'extra-scolaire
- 8.000€ pour les frais de fonctionnement des EDD
- 3.000€ pour les frais de fonctionnement des crèches

Transferts

Par rapport au budget initial 2025, - 29.473,39€ qui correspond en partie à l'actualisation des dotations budgétaires fournies des entités consolidées (CPAS, Zone de police...)

Dette

Par au budget initial, - 19.918,39€ qui correspond à l'actualisation du tableau de la dette suite aux emprunts communaux contractés

Recettes ordinaires

Exercices antérieurs

Par rapport au budget initial 2025, + 464.025,56€ qui correspond à l'injection du résultat du compte de l'année 2024, à la récupération de la cotisation de responsabilisation 2024 et à l'inscription de plusieurs recettes après clôture du dernier exercice

Prestation

Par rapport au budget initial 2025, - 178.084,04€ qui correspond en partie aux variations suivantes :

- 287.971,81€ pour le crédit spécial (3 % des dépenses de personnel et de dette) qui doit être proratisé obligatoirement courant l'exercice
- + 15.000€ pour la récupération de dispense de précompte professionnel
- + 19.121,19€ pour des notes de crédit en fourniture d'énergie
- + 10.000€ pour les revenus du camping
- + 11.897,22€ pour la redevance de l'occupation du domaine public
- + 5.555,47€ pour la ristourne de l'intercommunale IPALLE
- + 2.500€ pour la location du chapiteau communal
- + 2.950€ pour l'intervention des parents dans les plaines de jeux

- + 11.500€ pour les recettes suite à la revente dans le cadre des festivités
- + 3.000€ pour les recettes des ateliers
- + 25.000€ pour les concessions aux cimetières

Transferts

- Par rapport au budget initial 2025, + 115.876,50€ qui correspond en majorité aux adaptations suivantes :
- + 1.139,66€ pour la compensation des travailleurs frontaliers luxembourgeois
 - 3.082,35€ pour le Fonds des communes
 - 4.176,46€ pour la compensation forfaitisation des réductions au PRI
 - + 45.500€ pour la redevance des documents administratifs (cartes d'identité, permis et passeports) suite à l'augmentation de la dépense
 - + 23.506,99€ pour la taxe déchets
 - + 5.000€ pour la vente des sacs poubelles
 - + 7.000€ pour les droits d'emplacement sur les marchés
 - + 21.075,25€ pour les additionnels au PRI
 - 109.420,98€ pour les additionnels à l'IPP
 - + 28.295€ pour le subside droit de tirage plantation ligneux indigènes
 - + 1.398,99€ pour les subventions de la bibliothèque
 - 15.489,96€ pour le subside « Sortie de la pauvreté » (fin du projet)
 - + 120.014€ pour le subside végétalisation des quartiers

Dette

Par rapport au budget initial 2025, + 5.271,35€ qui correspond surtout à la rétrocession du bénéfice du compte 2024 de l'ADL

Exercices antérieurs

Par rapport au budget initial 2025, + 85.977,09€ qui correspond à l'utilisation de la provision créée au compte 2024 pour l'augmentation de la dotation à la Zone de police